

Le projet CFVR

Le projet Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes (CFVR) s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'objectif d'amélioration de l'efficacité des opérations de contrôle fiscal. Il vise plus particulièrement la phase de ciblage de ces opérations, dès lors que celle-ci, placée en amont du processus de contrôle, détermine en grande partie les résultats de l'ensemble du dispositif de contrôle fiscal.

I – Les objectifs du projet

Le projet CFVR vise à moderniser les travaux d'analyse de données réalisés dans le cadre de la phase de ciblage des opérations de contrôle fiscal. Il concerne uniquement les travaux d'analyse de données et ne remet pas en cause la nécessaire diversité des sources de programmation. L'utilisation d'informations externes par les services de recherche et la valorisation des constatations effectuées par les services de la DGFIP dans le cadre de leurs travaux conservent toute leur importance. Il met en œuvre les leviers suivants :

- décloisonnement des informations actuellement réparties dans des applications ne communiquant pas entre elles ;
- utilisation de techniques d'analyse de données reposant sur des méthodes statistiques et mathématiques ;
- renforcement de la coordination et de dialogue entre les acteurs des travaux d'analyse risque afin de faciliter la généralisation sur tout le territoire des requêtes d'analyse risque les plus pertinentes.

Il doit permettre par ailleurs l'intégration rapide dans les travaux de contrôle fiscal des informations issues de nouvelles sources de données liées à la numérisation de l'économie, le développement de l'open source ou les échanges d'information automatiques avec des pays étrangers. Ces nouvelles données, du fait de leur format et la structure différents des données déclaratives habituellement utilisées par la DGFIP mais également de leur caractère massif, doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse préalable centralisée pour pouvoir être utilement transmises aux services.

II – L'organisation mise en place

Le projet CFVR est mis en œuvre par la mission requêtes et valorisation (MRV), en liaison étroite avec les pôles de programmation des DIRCOFI.

1) La MRV, poursuivra en 2019 le renforcement de son effectif déjà engagé en 2017 et 2018. Elle comptera ainsi 26 agents en septembre 2019 (contre 14 agents fin 2017). Ce renforcement sera accompagné en 2019 d'une structuration du service, dès septembre prochain, en quatre équipes chargées respectivement :

- de l'administration de la plate-forme informatique, de l'intégration et de la mise en qualité des flux de données et de l'automatisation des processus ;

- de l'animation du réseau (pôles de programmation, GT programmation des particuliers...), de l'accompagnement des productions auprès des services déconcentrés et des travaux d'analyse-risque concernant les particuliers et les professionnels (deux sections) ;
- des travaux de data-science (machine learning et apprentissage automatique).

Dans ce cadre, l'encadrement de la mission sera renforcé de deux ldiv (en cours de recrutement) pour les deux sections chargées des travaux d'analyse risque et d'un contractuel expérimenté pour le suivi des travaux de data-science.

Elle fait également largement appel à un prestataire spécialisé dans le domaine de la data-science afin d'intégrer rapidement les dernières évolutions technologiques et faciliter sa montée en puissance. Enfin, elle a engagé, depuis le troisième trimestre 2018, un partenariat avec un laboratoire de recherche du CNRS spécialisé dans l'utilisation des méthodes d'intelligence artificielle dans la détection des fraudes qui se traduit par le financement des travaux d'un chercheur sur des problématiques déterminées en commun. Les travaux du chercheur ont débuté en octobre 2018.

2) Par ailleurs, la réussite d'un projet d'analyse de données et notamment la pertinence des productions dépendant de la capacité du service centralisé d'analyse de données à prendre en compte au fil de l'eau les attentes et les observations des services utilisateurs, la MRV s'appuie sur un dispositif d'itérations rapides et fréquentes reposant sur les pôles de programmation mis en place en septembre 2016 dans les DIRCOFI.

Les pôles sont notamment chargés de la diffusion des productions et de la remontée vers la MRV des attentes et des observations des services locaux.

III – Productions 2018 et résultats

1 – Travaux concernant les professionnels

La MRV a développé plus de 90 requêtes reposant sur des techniques d'apprentissage automatique ou d'analyse-risque qui lui permettent de déterminer, automatiquement, pour chaque entreprise relevant d'un régime déclaratif réel, une cotation traduisant le niveau de son risque fiscal. Le nombre de risques visés augmente au fur et à mesure de l'intégration des propositions des services.

A partir de ces travaux, elle a adressé, chaque trimestre, depuis le mois d'avril 2018 aux services de contrôle un volume de dossiers déterminé en fonction de leurs objectifs de contrôles. Ainsi, en 2018, plus de 34 000 dossiers ont été transmis. Afin de favoriser leur appropriation par les services, les productions de la MRV sont accompagnées par :

- un rapport individualisé produit automatiquement présentant, sur le modèle des fiches 3909, les caractéristiques (chiffres clés, antécédents fiscaux, organigramme et dirigeants) et les principaux risques fiscaux de l'entreprise ;
- la publication d'une cinquantaine de fiches méthode décrivant les risques visés et les principales investigations attendues sur l'espace mutualisation du contrôle fiscal d'Ulysse ;
- le renforcement de l'animation du réseau par l'activation des correspondants localisés dans les pôles de programmation.

Ces productions se sont traduites par une augmentation, à partir du mois de juillet, du nombre des fiches de programmation de la MRV. Ainsi, le CF51 (part des fiches de programmation validées issues de la MRV) s'élève en 2018 à 14 % (19,5 % pour les DIRCOFI et 12 % pour les DRDFIP), soit 6 712 fiches 3909. Il n'était que de 0,7 % (322 fiches) en 2016 et 6 % (2 527 fiches) en 2017. Il reste toutefois en deçà de l'objectif de 20 % qui était prévu pour l'année 2018.

Les résultats qualitatifs des travaux de la MRV sont évalués à partir du taux d'AFR des affaires qui en sont issues. L'objectif est de mesurer la progression de la qualité du ciblage entre chaque cycle d'itération : travaux d'analyse par la MRV – envoi des listes – exploitation par les services – prise en compte des observations et des retours des services par la MRV.

Le taux d'AFR, calculé à ce stade pour les seules listes envoyées en 2017 s'élève à 29,5 %.

Ce taux est significativement plus élevé que celui fixé dans le cadre de la contractualisation avec la direction du budget (20% en 2022) mais traduit d'ores et déjà un progrès par rapport au taux de 36,5 % d'AFR constaté à l'issue des contrôles programmés avec les méthodes d'analyse de données traditionnelles.

2 – Travaux concernant les particuliers

S'agissant des particuliers, la MRV s'appuie sur les propositions d'un groupe de travail national mis en place à la fin de l'année 2017. Elle produit, chaque trimestre également, à partir des propositions de ce groupe, des listes relatives aux fraudes réalisées par les particuliers. Ces listes sont destinées aux PCRP et aux BPAT des DIRCOFI. 55 000 dossiers concernant des particuliers ont été transmis aux services en 2018, à destination principalement des PCRP.

Au 31 janvier 2019, ces 55 000 dossiers ont donné lieu à 22 000 CSP dont 13 000 terminés. Ces CSP se sont traduits par 4 600 taxations (55 M€ de droits et pénalités rappelées) et 255 propositions de contrôles fiscaux externes. A titre de comparaison, les 31 000 dossiers concernant des particuliers envoyés en 2017 se sont traduits par 12 300 CSP, 4 900 taxations et 700 propositions de contrôles.

3 – Travaux hors contrôle fiscal

Les compétences acquises en matière de techniques d'apprentissage automatique ont été mises à la disposition :

- de la sous-direction GF2 afin d'identifier les entreprises susceptibles de poser des difficultés en matière de recouvrement et d'adapter ainsi très rapidement le traitement de leurs dettes fiscales ; L'intégration dans MEDOC du score traduisant le risque de recouvrement est prévu en 2019 ;
- de la sous-direction CL2 : un modèle visant à permettre la détection anticipée des entreprises en difficultés a été développé. Après expérimentation, ce modèle a été validé et fera l'objet d'une généralisation avant l'été.

III – Perspectives 2019

En 2019, les actions conduites par la MRV viseront :

- au renforcement de la coordination des travaux avec les pôles de programmation des DIRCOFI et à l'animation du réseau des services de programmation ;
- à l'enrichissement des axes fiscaux ciblés et au renforcement des capacités techniques de la MRV ;
- à l'expérimentation de nouvelles méthodes de diffusion des travaux. Ainsi, au côté des envois trimestriels de rapports, qui continueront selon les modalités classiques jusqu'au déploiement du module diffusion de PILAT en 2020, les services auront accès, à la fin de l'année 2019, aux travaux de la MRV en matière d'analyse des liens entre entités au travers de l'application TSE2. Cette application sera alimentée mensuellement par la MRV.

Par ailleurs, certains risques, qui relèvent du champ de l'erreur, pourraient donner lieu à des envois de courriers automatisés aux contribuables concernés afin de les inciter à régulariser leur situation auprès des services. Cette approche a été expérimentée en février 2019 pour l'exploitation des données résultant des échanges automatiques d'informations avec nos partenaires étrangers (EAI). Les constatations réalisées à l'issue de ce premier envoi permettront de tester et d'affiner le dispositif.